RCS : CASTRES
Code greffe : 8102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CASTRES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1983 B 00147
Numéro SIREN : 328 064 381
Nom ou dénomination : SECAM

Ce dépôt a été enregistré le 11/08/2017 sous le numéro de dépôt 2377

SANS VALEUR LÉGALE

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
CASTRES

3, rue de la Platé 81100 CASTRES
TEL. 05 63 62 58 80
TELECOPIEUR 05 63 74 84 53 / ou 74 28 43
Internet : www.infogreffe.fr
05 63 62 58 84

SECAM
Saint-Amancet
81110 Dourgne

V/REF :
N/REF : 83 B 147 / 2017-B-2377

Le greffier du tribunal de commerce de Castres certifie qu'il a reçu le 25/07/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

SECAM
Société anonyme
Saint-Amancet
81110 Dourgne

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-2377 le 11/08/2017

R.C.S. CASTRES 328 064 381 (83 B 147)

Fait à CASTRES le 11/08/2017,

Le Greffier

TRIBUNAL DE COMMERCE
CASTRES (Tarn)

SANS VALEUR LEGALE

SANS VALEUR LÉGALE

2377 (1)

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : SECAM — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise 0000 LE SIALA 81110 SAINT AMANCET — Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 3 2 8 0 6 4 3 8 1 0 0 0 1 0 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2016

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	4 269	AI		4 269
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	333 882	AO	227 824	106 058
		Constructions	AP	2 026 292	AQ	352 855	1 673 438
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 386 192	AS	3 025 581	360 611
		Autres immobilisations corporelles	AT	149 956	AU	131 789	18 166
		Immobilisations en cours	AV	48 000	AW		48 000
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF	4 488	BG		4 488
		Autres immobilisations financières*	BH		BI		
		TOTAL (II)	BJ	5 953 078	BK	3 738 049	2 215 029
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	97 377	BM		97 377
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	195 599	BS		195 599
		Marchandises	BT	391	BU		391
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	939 746	BY	368 533	571 213
		Autres créances (3)	BZ	87 358	CA		87 358
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
		Disponibilités	CF	35 516	CG		35 516
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	11 851	CI		11 851
		TOTAL (III)	CJ	1 367 838	CK	368 533	999 305
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	7 320 916	1A	4 106 582	3 214 334

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR 11 851

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 20512017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SECAM — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 500)	DA	37 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	3 750
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	612
	Report à nouveau	DH	85 403
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	398 538
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	79 667
	TOTAL (I)	DL	605 470
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	201 005
	Provisions pour charges	DQ	706 406
	TOTAL (III)	DR	907 411
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	0
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	951 332
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2 348
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	524 540
	Dettes fiscales et sociales	DY	138 135
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	85 098
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 701 453
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 214 334

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	1 699 105
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	0

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

3 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)** DGFiP N° 2052 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SECAM — Néant ☐ *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	18 574	FB	FC	18 574
	Production vendue : biens *	FD	2 835 683	FE	FF	2 835 683
	Production vendue : services *	FG	1 154 815	FH	FI	1 154 815
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	4 009 072	FK	FL	4 009 072
	Production stockée*				FM	-153 138
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	553 468
	Autres produits (1) (11)				FQ	4 323
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	4 413 725
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	6 937
	Variation de stock (marchandises)*				FT	65
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	458 311
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	12 845
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	2 211 144
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	113 309
	Salaires et traitements*				FY	372 390
	Charges sociales (10)				FZ	160 943
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux amortissements*				GA	226 336
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : – dotations aux provisions*				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	9 234
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	287 386
	Autres charges (12)				GE	54
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	3 858 954
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	554 771
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	554 771

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

4 **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)** DGFiP N° 2053 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SECAM — Néant ☐ *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	60 239
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	60 239
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	61
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	10 720
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	10 781
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	49 459
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise **(IX)**		HJ	
Impôts sur les bénéfices * **(X)**		HK	205 691
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	4 473 964
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	4 075 426
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	398 538

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1G	
(3) Dont	– Crédit–bail mobilier *	HP	
	– Crédit–bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci–dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	144 570
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9	

(7) Détail des produits et charges exceptionnels joindre en annexe) : (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amortissements dérogatoires	10 781	60 239

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(5) **IMMOBILISATIONS** DGFiP N° 2054 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SECAM — Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

CADRE A IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations: Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Augmentations: Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste
					1	2	3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II			KD	4 269	KE	KF 0
CORPORELLES	Terrains			KG	328 459	KH	KI 5 423
	Constructions: Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ		KK	KL
	Constructions: Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2	KP	338 792	KQ	KR 1 687 500
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3	KS	3 314 191	KT	KU 72 001
	Autres immobilisations corporelles: Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW	KX 18 474
	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport*			KY	120 941	KZ	LA 0
	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	10 541	LC	LD 0
	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH	708 656	LI	LJ 0
	Avances et acomptes			LK		LL	LM
	TOTAL III			LN	4 821 580	LO	LP 1 783 398
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M	8T
	Autres participations			8U		8V	8W
	Autres titres immobilisés			1P		1R	1S
	Prêts et autres immobilisations financières			1T	10 488	1U	1V 0
	TOTAL IV			LQ	10 488	LR	LS 0
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	4 836 336	ØH	ØJ 1 783 398

CADRE B IMMOBILISATIONS			Diminutions: par virement de poste à poste	Diminutions: par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence: Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
			1	2	3	4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I	IN		CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II	IO		LV	LW 4 269	1X
CORPORELLES	Terrains	IP		LX 0	LY 333 882	LZ
	Constructions: Sur sol propre	IQ		MA	MB	MC
	Constructions: Sur sol d'autrui	IR		MD	ME	MF
	Constructions: Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG 0	MH 2 026 292	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ 0	MK 3 386 192	ML
	Autres immobilisations corporelles: Inst. gales., agencts, aménagements divers	IU		MM 0	MN 18 474	MO
	Autres immobilisations corporelles: Matériel de transport	IV		MP	MQ 120 941	MR
	Autres immobilisations corporelles: Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS	MT 10 541	MU
	Autres immobilisations corporelles: Emballages récupérables et divers *	IX		MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours	MY	660 656	MZ 0	NA 48 000	NB
	Avances et acomptes	NC		ND	NE	NF
	TOTAL III	IY	660 656	NG 0	NH 5 944 322	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7	ØW
	Autres participations	IØ		ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E 6 000	2F 4 488	2G
	TOTAL IV	I3		NJ 6 000	NK 4 488	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	660 656	ØK 6 000	ØL 5 953 078	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(5 bis)

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

2017
DGFiP N° 2054 *bis*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/12/2016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SECAM

Néant ☐ *

CADRE A

	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			
			Au cours de l'exercice			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE –	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(6) **AMORTISSEMENTS** DGFiP N° 2055 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SECAM — Néant ☐ *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement — TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles — TOTAL II		PE		PF		PG		PH	
Terrains		PI	197 235	PJ	30 589	PK	0	PL	227 824
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	PV	338 514	PW	14 341	PX	0	PY	352 855
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 844 482	QA	181 098	QB	0	QC	3 025 581
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	QD		QE	308	QF	0	QG	308
	Matériel de transport	QH	120 940	QI	0	QJ		QK	120 940
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	10 541	QM	0	QN		QO	10 541
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	3 511 713	QV	226 336	QW	0	QX	3 738 049
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	3 511 713	ØP	226 336	ØQ	0	ØR	3 738 049

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres		DOTATIONS Colonne 2 Mode dégressif		DOTATIONS Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres		REPRISES Colonne 5 Mode dégressif		REPRISES Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissements TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5	10 720	T6		T7		T8	60 239	T9	-49 520
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4	10 720	X5		X6		X7	60 239	X8	-49 520
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR	10 720	NS		NT		NU	60 239	NV	-49 520
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	10 720	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	60 239	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	-49 520				

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations			SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(7) **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN** DGFiP N° 2056 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SECAM — Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A–II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	129 187	TM	10 720	TN	60 239	TO	79 667
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z	129 187	TS	10 720	TT	60 239	TU	79 667
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	25 493	4B	194 706	4C	25 493	4D	194 706
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	10 736	4P	909	4R	5 346	4S	6 299
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	88 800	4Y	2 472	4Z	33 876	5A	57 396
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	902 240	5W	89 299	5X	342 530	5Y	649 010
	TOTAL II	5Z	1 027 270	TV	287 386	TW	407 245	TX	907 411
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	– corporelles	6E		6F		6G		6H	
	– titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	– titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	– autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T	360 952	6U	9 234	6V	1 653	6W	368 533
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	360 952	TY	9 234	TZ	1 653	UA	368 533
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 517 408	UB	307 340	UC	469 136	UD	1 355 611
	Dont dotations et reprises – d'exploitation			UE	296 620	UF	408 897		
	– financières			UG		UH			
	– exceptionnelles			UJ	10 720	UK	60 239		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39–1–5° du C.G.I — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation

SECAM

Autres provisions pour risques et charges

Libellé	Montant début ex.	Augmentations	Diminutions	Montant fin ex.
Remise en état des sites	559 710	89 299		649 010
Prov ruisseau des avaries	342 530		342 530	0

Cegid Group

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFiP N° 2057 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SECAM — Néant ☐ *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP	4 488	UR	0	US	4 488
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	440 805		440 805		
	Autres créances clients	UX	498 941		498 941		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* U0)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY	1 920		1 920		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ	6 034		6 034		
	Etat et autres collectivités publiques — Impôts sur les bénéfices	VM	13 190		13 190		
	Etat et autres collectivités publiques — Taxe sur la valeur ajoutée	VB	65 430		65 430		
	Etat et autres collectivités publiques — Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	776		776		
	Etat et autres collectivités publiques — Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC	0		0		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	8		8		
	Charges constatées d'avance	VS	11 851		0		11 851
	TOTAUX	VT	1 043 444	VU	1 027 105	VV	16 339
RENVOIS (1)	Montant des — Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	Montant des — Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
RENVOIS (2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

			Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y				
Autres emprunts obligataires (1)		7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	0	0		
	à plus d'1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	198	198		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	524 540	524 540		
Personnel et comptes rattachés		8C	27 533	27 533		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	65 672	65 672		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	26 350	26 350		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	8 174	8 174		
	Obligations cautionnées	VX				
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	10 407	10 407		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J				
Groupe et associés (2)		VI	951 134	951 134		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	85 098	85 098		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2				
Produits constatés d'avance		8L				
TOTAUX		VY	1 699 105	VZ 1 699 105		
RENVOIS (1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

9

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A 2017

Désignation de l'entreprise : SECAM — Néant ☐ * — Exercice N, clos le : 31/12/2016

I. RÉINTÉGRATIONS

	BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WA	398 538
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés					WB	
		de son conjoint		moins part déductible*		à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci–dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39–4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39–4 du C.G.I.)	WF		Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB	)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058–B, cadre III)	WI	2 676	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067–BIS)	XX		XW	2 737
	Amendes et pénalités	WJ	61	Charges financières (art. 212 **bis**) *	XZ	0		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	205 691
Quote–part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					I8	
		– imposées au taux de 0 %					ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	– Plus–values nettes à court terme					WN	
		– Plus–values soumises au régime des fusions					WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)						XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39–1–3° et 212 du C.G.I.)	SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote–part de 12 % des plus–values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3	
						TOTAL I	WR	606 966

II. DÉDUCTIONS

	PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE						WS		
Quote–part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *							WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058–B, cadre III)							WU	27 274	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	– imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)					WV		
		– imposées au taux de 0 %					WH		
		– imposées au taux de 19%					WP		
		– imputées sur les moins–values nettes à long terme antérieures					WW		
		– imputées sur les déficits antérieurs					XB		
	Autres plus–values imposées au taux de 19 %						I6		
	Fraction des plus–values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WZ		
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :	(Quote–part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A			)	XA		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre–mer*.						ZY		
	Majoration d'amortissement*						XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations* — Reprise d'entreprises en difficultés (44 *septies*)	K9		Entreprises nouvelles 44 *sexies*	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 *sexies* A)	L5	XF
	Pôle de compétitivité hors CICE (44 *undecies*)	L6		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*)	PA	
	Zone franche urbaine –TE (44 octies, octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	1F		Zone franche d'activité (44 *quaterdecies*)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)							XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	3 273	Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI	)	XG	16 371	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							Y2		
						TOTAL II	XH	43 645	

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice **(I moins II)**	XI	563 321
	déficit **(II moins I)**		XJ 0
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			XL
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	563 321 XO

Cegid Group

ETAT ANNEXE à : 9 - DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL

N° 2058-A

Désignation

SECAM

31/12/2016

II - DEDUCTIONS DIVERSES

Libellé	Exercice N Montant
Ajustement suramortissement	-21
Déduction exceptionnelle pour investissement	3 273
CICE comptabilisé au compte 64	13 119

Cegid Group

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFiP **N° 2058-B 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SECAM — Néant ☐ *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058–A)	K5	
Déficits reportables (différence K4–K5)	K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	32 841

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39–1. 1e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges *				
Provisions pour risques sociaux	8X	204	8Y	1 017
Provision pour charges de retraite	8Z	2 472	9A	25 849
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation *				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
Taxe sur les véhicules de sociétés	9K		9L	408
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	2 676 ▼ ligne WI	YO	27 274 ▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS

(art. L3113–1 et L3211–1 du code des Transports) (case à cocher) — XU ☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Cegid Group

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFiP N° 2058-C 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SECAM — Néant ☐ *

ORIGINES				AFFECTATIONS			
Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	94 322		Affectations aux réserves – Réserve légale	ZB		
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	328 579		Affectations aux réserves – Autres réserves	ZD		
Prélèvements sur les réserves	ØE			Dividendes	ZE	337 500	
				Autres répartitions	ZF		
				Report à nouveau	ZG	85 401	
TOTAL I	ØF	422 901		(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) **TOTAL II**	ZH	422 901	

DISTRIBUTIONS (Article 235*ter* ZCA)

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 *ter* ZCA au titre de l'exercice	XV	337 500

RENSEIGNEMENTS DIVERS

					Exercice N :
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit–bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit–bail)	J7		YQ	
	– Engagements de crédit–bail immobilier			YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus			YS	
DÉTAILS DES POSTES – AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	– Sous–traitance			YT	236 942
	– Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	46 156	XQ	335 136
	– Personnel extérieur à l'entreprise			YU	326 809
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	16 670
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV	
	– Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	6 649	ST	1 295 588
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052			ZJ	2 211 144
DÉTAILS DES POSTES – IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle *, CFE, CVAE			YW	17 716
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	95 593
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052			YX	113 309
T.V.A.	– Montant de la T.V.A. collectée			YY	
	– Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *			ØB	370 834
	– Montant de la plus–value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *			ØS	
	– Effectif moyen du personnel * (*dont* : apprentis : ; handicapés) :			YP	11
	– Effectif affecté à l'activité artisanale			RL	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *			ZK	2,03 %
	– Numéro du centre de gestion agréé *	XP			
	– **Filiales et participations:** (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 Sinon 0			ZR	0
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice			RG	
	– Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*			RH	

REGIME DE GROUPE *								
Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL	
			Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
			Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058–NOT pour le régime de groupe).

Cegid Group

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP N° 2059-A 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SECAM — Néant [X] *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I. Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

				Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*				
		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩ 19 %	Long terme ⑩ 15 % ou 16 %	Long terme ⑩ 0 %	Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		**(A)**		**(B)** (ventilation par taux)		**(C)**
		CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Cegid Group

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES A COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B 2017

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SECAM — Néant [X] *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus–values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus–values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus–values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus–values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SECAM Néant [X] *

Rappel de la plus ou moins–value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 16 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*–0 bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*–0 du CGI) ❶ *.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins–values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*–0 *bis* du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 %(1) ⑤	⑥	col ⑦= ②+③+④-⑤-⑥ ⑦
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus–values et les moins–values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(15) **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP **N° 2059-D 2017**

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SECAM — Néant [X] *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous–comptes de la réserve spéciale des plus–values à long terme				
		taxées à **10 %**	taxées à **15 %**	taxées à **18 %**	taxées à **19 %**	taxées à **25 %**
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés – donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés – ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 – ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e,6e,7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(16) **DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFiP **N° 2059-E** **2017**

Désignation de l'entreprise : SECAM — Néant ☐ *

Exercice ouvert le : 01/01/2016 et clos le : 31/12/2016 Durée en nombre de mois : 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

I Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	OA	18 574
Production vendue – Biens	OB	2 835 683
Production vendue – Services	OC	1 154 815
Production stockée	OD	-153 138
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Autres produits de gestion courante hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	4 323
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	141 637
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	4 001 894

II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	6 937
Variation de stocks (marchandises)	OO	65
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	458 311
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	12 845
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	1 976 008
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	288 980
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote–parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	54
Moins–values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A.autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	67 112
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location–gérance ou de crédit–bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	2 810 312

III Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	OG	1 191 582

IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330–CVAE pour multi–établissements et sur le 1329)	SA	955 396

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono–établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330–CVAE–SD), compléter le cadre ci–dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330–CVAE–SD.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE			GX	4 150 709

Période de référence	GY	0	1	/	0	1	/	2	0	1	6	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	6
Date de cessation												HR			/			/				

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Cegid Group

(17) **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** DGFiP **N° 2059-F** **2017**

Formulaire obligatoire (article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016 N° SIRET 3 2 8 0 6 4 3 8 1 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SECAM

ADRESSE (voie) 0000 LE SIALA

CODE POSTAL 81110 VILLE SAINT AMANCET

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	37 496
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	4

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SARL Dénomination Bétons Granulats Occitans

N° SIREN (si société établie en France) 494024409 % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 18 748

Adresse : N° Voie Route de Mazères

Code Postal 09700 Commune SAVERDUN Pays

Forme juridique SA Dénomination VERMEULEN MATERIAUX

N° SIREN (si société établie en France) 328275607 % de détention 30,00 Nb de parts ou actions 11 248

Adresse : N° 39 Voie Quai des Canotiers

Code Postal 59200 Commune TOURCOING Pays

Forme juridique SA Dénomination CARRIFIN

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 20,00 Nb de parts ou actions 7 500

Adresse : N° 23 Voie Rue de la Porte Neuve

Code Postal Commune L2015 LUXEMBOURG Pays LU

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2017

Exercice ouvert le	01/01/2016	et clos le	31/12/2016	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 *quinquies* C), cocher la case					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 *quinquies* C), cocher la case					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SECAM	LE SIALA
SIRET 3 2 8 0 6 4 3 8 1 0 0 0 1 0	81110 SAINT AMANCET
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées | Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 **Résultat fiscal** Bénéfice imposable à 33,1/3 % : 563 321 | Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28%* | Déficit : 0

2 **Plus–values**

PV à long terme imposables à 15 % | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %

PV à long terme imposables à 19% | Autres PV imposables à 19% | PV à long teme imposables à 0% | PV exonérées art. 238*quindecies*

3 **Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprises nouvelles art. 44 *sexies* | Jeunes entreprises innovantes | Zones franches urbaines | Pôle de compétitivité

Entreprises nouvelles art. 44 *septies* | Zones franches d'activités art. 44 *quaterdecies* | Autres dispositifs | Zone de Restructuration de la défense, art. 44 *terdecies*

Sociétés d'investissements immobiliers cotées | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou – selon le cas) | Plus–values exonérées relevant du taux à 15 %

4 **Option pour le crédit d'impôt outre–mer :**

Dans le secteur productif, art. 244 quater W | Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre–Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065–SD par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Viseur conventionné ☐ Visa : CGA ☐

Nom, adresse, téléphone, Télécopie

– du professionnel de l'expertise comptable :

Tél :

– du conseil :

Tél :

– de l'association agréée :

Tél :

– N° d'agrément de l'AA : ☐

Cegid Group

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065–SD, à la rubrique "NOUVEAUTES").

N° 2065 bis-SD

SECAM

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS - ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

2017

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions (1)	Payées par la société elle-même	a	337 500	Payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)					(c)	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					(e)	
					(f)	
					(g)	
					(h)	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					(i)	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)	
Montant des revenus répartis (5)					**Total (a à h)**	337 500

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : – SARL – tous les associés ; – SCA – associés gérants ; – SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; – SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, rembourse-ments forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées : à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

AGREMENT DGFIP C5115.12008

Formulaire obligatoire (article 54 quater du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Générale des Finances Publiques

N° 2067
(2017)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SECAM — du 01/01/2016

Adresse 0000 LE SIALA 81110 SAINT AMANCET — au 31/12/2016

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1	Mme ALIBEU Commerciale	0019 Avenue du Ségala 81290 ST AFRIQUE LES MONTAGNES
2	m MINEAU Didier	0004 Rue Camille Claudel 81290 LABRUGUIERE
3	m CERISIER Loïc	0004 Impasse des Vignes 81570 CUQ LES VIELMUR
4	M VIDAL Patrick	0000 Al Piboul 81470 MOUZENS
5	M SALVIGNOL Michel	0000 Le village 81110 St AMANCET
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	48 664				48 664	4 572			53 236
2	37 184				37 184				37 184
3	36 725				36 725	2 524			39 249
4	36 363				36 363				36 363
5	33 021				33 021				33 021
6									
7									
8									
9									
10									
**	191 957				191 957	7 096			199 053

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS

	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 65 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	1 826
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	10 938
Total	12 764

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ❾	
– de l'exercice (total col. 9 + total col. 10) ❿	211 817	– de l'exercice ❿	563 321
– de l'exercice précédent ❿	261 851	– de l'exercice précédent ❿	484 269

Nom et qualité du signataire

À _____ , le _____

Signature ,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Cegid Group

RELEVE DES FRAIS DEDUCTIBLES LIES A DES ETATS ET TERRITOIRES NON COOPERATIFS N° 2067 -BIS-SD

Article 2038A du CGI

Nom de l'établissement	SECAM		
N°d'identification (SIRET)	3 2 8 0 6 4 3 8 1 0 0 0 1 0	Exercice social	2016

Total des dépenses visées à l'article 238A du CGI (1)

Intérêts, arrérages, autres produits des obligations, créances, dépôts et cautionnements et autres produits analogues

	Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (2)		

Redevances de cession ou concession de licences d'exploitation, de brevets d'invention, de marques de fabrique, procédés ou formule de fabrication et autres droits analogues

	Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (3)		

Rémunérations de services, payées ou dues

	Typologie de la dépense	Pays de situation du bénéficiaire	Description détaillée de la dépense	Montant de la dépense	Versement effectué sur un compte tenu dans un état ou territoire non coopératif
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
			TOTAL (4)		

Total des dépenses devant être réintégrées au tableau 2058–A ou 2033–B (1) – [(2)+(3)+(4)]

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Cegid Group

(18) **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFiP **N° 2059-G 2017**

Formulaire obligatoire (art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2016

N° SIRET 3 2 8 0 6 4 3 8 1 0 0 0 1 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SECAM

ADRESSE (voie) 0000 LE SIALA

CODE POSTAL 81110 VILLE SAINT AMANCET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE | P5 |

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code Postal | Commune | Pays

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

SECAM
Société anonyme

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

SECAM
Société anonyme

Lieu Dit Le Siala
81110 Saint Amancet

Ce rapport contient 18 pages

Référence : FP-172-098

KPMG Audit IS,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société par actions simplifiée
inscrite à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG Audit IS
Tour Eqho
2 Avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 200 000 €.
Code APE 6920Z
512 802 653 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 96 51 28 02 653

KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 98 29
Site internet : www.kpmg.fr

SECAM
Société anonyme

Siège social : Lieu Dit Le Siala
81110 Saint Amancet
Capital social : €.37 500

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SECAM S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons connaissance l'élément suivant :

Comme indiqué dans l'annexe dans la partie « Provisions pour risques et charges », la société comptabilise des provisions pour remise en état de sites. Nous avons apprécié les hypothèses retenues et revu les calculs effectués par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris La Défense, le 12 mai 2017

KPMG Audit IS



François Plat
Associé

COMPTES ANNUELS

SECAM

Société anonyme

LE SIALA 81110 SAINT AMANCET

DATE DE CLOTURE : 31/12/2016

SECAM
31 décembre 2016

Bilan Actif	Notes	2016 Brut	Amortissements dépréciations	Net	2015 Net
Immobilisations incorporelles	**3.1**	**4 269**		**4 269**	**4 268**
Immobilisations corporelles	**3.2**	**5 944 322**	**(3 738 049)**	**2 206 273**	**1 309 865**
Immobilisations financières (1)	**3.3**	**4 488**		**4 488**	**10 487**
Actif immobilisé		**5 953 078**	**(3 738 049)**	**2 215 029**	**1 324 620**
Stocks et encours	**4.1**	**293 367**		**293 367**	**459 414**
Créances clients et comptes rattachés	**4.2**	939 746	(368 533)	571 213	827 950
Autres créances	**4.3**	87 358		87 358	136 486
Comptes de régularisation	**4.4**	11 851		11 851	19 643
Créances et comptes de régularisation (2)		**1 038 956**	**(368 533)**	**670 422**	**984 079**
Placements et disponibilités	**4.5**	**35 516**		**35 516**	**32 718**
Actif circulant		**1 367 838**	**(368 533)**	**999 305**	**1 476 211**
Total des actifs		**7 320 916**	**(4 106 582)**	**3 214 334**	**2 800 831**
(1) Dont à moins d'un an					6 000
(2) Dont à plus d'un an				11 851	19 643

Bilan Passif		2016	2015
Capital social		37 500	37 500
Primes et réserves		4 362	4 362
Report à nouveau		85 403	94 322
Résultat de l'exercice		398 538	328 579
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		79 667	129 186
Capitaux propres	**5**	**605 470**	**593 949**
Provisions pour risques		201 005	36 229
Provisions pour charges		706 406	991 040
Provisions pour risques et charges	**6**	**907 411**	**1 027 269**
Dettes financières (3)	**7.1**	**951 332**	**403 738**
Avances et acomptes reçus sur commandes		2 348	6 387
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		524 540	513 611
Dettes fiscales et sociales		138 135	163 440
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			20 520
Autres dettes non financières et comptes de régularisation		85 098	71 918
Dettes non financières (4)	**7.2**	**750 121**	**775 876**
Concours bancaires courants et autres dettes financières court terme			
Dettes	**7**	**1 701 453**	**1 179 614**
Total des capitaux propres et des passifs		**3 214 334**	**2 800 832**
(3) Dont à moins d'un an		951 332	403 738
(4) Dont à plus d'un an			

SECAM
31 décembre 2016

Compte de résultat de l'exercice		2016	2015
Travaux			
Ventes		2 854 257	2 794 909
Prestations de services		1 154 815	999 030
Chiffre d'affaires	**10**	**4 009 072**	**3 793 939**
Production stockée		(153 138)	186 560
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur amortissements et provisions		408 897	24 726
Transfert de charges		144 570	183 246
Autres produits		4 323	2 164
Produits d'exploitation		**4 413 725**	**4 190 635**
Achats consommés		(478 158)	(820 521)
Services extérieurs		(2 211 144)	(1 795 835)
Impôts et taxes		(113 309)	(98 823)
Charges de personnel		(533 333)	(609 135)
Dotations d'exploitation:			
Dotations aux amortissements		(226 336)	(274 874)
Dotations aux dépréciations des immobilisations			
Dotations aux dépréciations des actifs circulants		(9 234)	
Dotations aux provisions		(287 386)	(122 248)
Autres charges		(54)	(732)
Quotes-parts de résultats sur opérations en commun			
Résultat d'exploitation		**554 771**	**468 467**
Produits financiers			
Charges financières			
Résultat financier	**11**		
Résultat courant		**554 771**	**468 467**
Produits exceptionnels		60 239	46 243
Charges exceptionnelles		(10 781)	(14 267)
Résultat exceptionnel	**12**	**49 459**	**31 976**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	**14**	(205 691)	(171 864)
Résultat net		**398 538**	**328 579**

Annexe aux comptes sociaux

Sommaire

Notes

1 Informations relatives à l'entreprise et faits caractéristiques de l'exercice

2 Résumé des méthodes comptables

3 Actif immobilisé

4 Actif circulant

5 Capitaux propres

6 Provisions pour risques et charges

7 Dettes

8 Détail des comptes concernant les entreprises liées

9 Etat des échéances des créances et des dettes

10 Ventilation du Chiffre d'Affaires

11 Résultat financier

12 Résultat exceptionnel

13 Incidences des dispositions fiscales dérogatoires sur le résultat

14 Charge d'Impôt sur le résultat

15 Engagements hors bilan

16 Effectifs, engagements envers le personnel, et rémunération des organes d'administration et de direction

17 Honoraires des commissaires aux comptes

Sauf mention particulière, les chiffres exprimés dans l'annexe sont exprimés en euros.

Note 1 - Informations générales

1.1- Informations relatives à L'Entreprise et faits caractéristiques de L'exercice

SECAM est une société anonyme immatriculée en France.

Faits caractéristiques de l'exercice :
Néant

1.2- Informations relatives à l'utilisation du Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice 2016, la société a comptabilisé un CICE de 13 milliers d'euros, dont la totalité en réduction des charges de personnel.
Ce CICE a permis de réaliser en 2016 un certain nombre de dépenses permettant d'améliorer sa compétitivité et de maintenir une structure financière robuste.
En particulier, les efforts suivants ont été réalisés au cours de l'année dans les domaines suivants :

- La société a réalisé des investissements corporels et incorporels d'un montant de 1783 milliers d'euros.

Note 2 - Résumé des méthodes comptables

Principes de préparation des états financiers

Les comptes annuels sont établis conformément :
- aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.
- aux principes et méthodes d'évaluation énoncés par le plan comptable professionnel des Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.
Les frais de premier établissement et les frais de recherche sont comptabilisés en charges de l'exercice.
Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de fonds commerciaux, de logiciels et de droits d'exploitation de carrières.
Les fonds commerciaux ne sont pas amortis; ils font l'objet d'une dépréciation si les circonstances économiques l'exigent.

Les malis techniques relatifs aux fusions réalisées aux valeurs comptables sont inscrits dans un sous-compte du "Fonds commercial".

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.
Les immobilisations acquises avant 1977 figurent pour leur valeur réévaluée (réévaluation légale 1976).

L'amortissements est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif ou de ses différents composants s'ils ont des durées d'utilisation différentes, soit :
- Constructions hors exploitation : 20 à 40 ans,
- Constructions industrielles : 10 à 20 ans,
- Installations techniques et matériel : 5 à 15 ans,
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans.

Les taux d'amortissement pratiqués sont fixés en conformité avec les usages définis pour les matériels par la Fédération Nationale des Travaux Publics.
Depuis le 1er janvier 2014, les matériaux d'un gisement de carrières sont comptabilisés en stocks, seul le tréfond est comptabilisé en terrain.

SECAM
31 décembre 2016

Note 1 - Informations générales

1.1- Informations relatives à L'Entreprise et faits caractéristiques de L'exercice

SECAM est une société anonyme immatriculée en France.

Faits caractéristiques de l'exercice :
Néant

1.2- Informations relatives à l'utilisation du Crédit d'impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Au titre de l'exercice 2016, la société a comptabilisé un CICE de 13 milliers d'euros, dont la totalité en réduction des charges de personnel.
Ce CICE a permis de réaliser en 2016 un certain nombre de dépenses permettant d'améliorer sa compétitivité et de maintenir une structure financière robuste.
En particulier, les efforts suivants ont été réalisés au cours de l'année dans les domaines suivants :
- La société a réalisé des investissements corporels et incorporels d'un montant de 1783 milliers d'euros.

Note 2 - Résumé des méthodes comptables

Principes de préparation des états financiers
Les comptes annuels sont établis conformément :
- aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France.
- aux principes et méthodes d'évaluation énoncés par le plan comptable professionnel des Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics.

Immobilisations incorporelles
Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.
Les frais de premier établissement et les frais de recherche sont comptabilisés en charges de l'exercice.
Les immobilisations incorporelles sont constituées essentiellement de fonds commerciaux, de logiciels et de droits d'exploitation de carrières.
Les fonds commerciaux ne sont pas amortis; ils font l'objet d'une dépréciation si les circonstances économiques l'exigent.

Les malis techniques relatifs aux fusions réalisées aux valeurs comptables sont inscrits dans un sous-compte du "Fonds commercial".

Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des dépréciations.
Les immobilisations acquises avant 1977 figurent pour leur valeur réévaluée (réévaluation légale 1976).

L'amortissements est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif ou de ses différents composants s'ils ont des durées d'utilisation différentes, soit :
- Constructions hors exploitation : 20 à 40 ans,
- Constructions industrielles : 10 à 20 ans,
- Installations techniques et matériel : 5 à 15 ans,
- Autres immobilisations corporelles : 3 à 10 ans.

Les taux d'amortissement pratiqués sont fixés en conformité avec les usages définis pour les matériels par la Fédération Nationale des Travaux Publics.
Depuis le 1er janvier 2014, les matériaux d'un gisement de carrières sont comptabilisés en stocks, seul le tréfond est comptabilisé en terrain.

Immobilisations financières

Les participations figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, sous déduction des dépréciation estimées nécessaires, déterminées en fonction de la valeur d'usage.

Les autres immobilisations financières sont appréciées à leur valeur nominale sous déduction des dépréciations éventuelles.

Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à la valeur la plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition et les coûts de transformation.

Le coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes non récupérables, les frais de transport et de manutention encourus pour amener les stocks à l'endroit où ils se trouvent.

Le coût de transformation inclut l'ensemble des coûts directs et indirects encourus pour transformer les matières premières en produits finis.

Pour l'évaluation ultérieure, le coût est calculé selon la méthode du Premier Entré, Premier Sortie, ou selon la méthode du Coût Moyen Pondéré, en fonction de la nature des stocks.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé du produit diminué des coûts estimés pour son achèvement et sa commercialisation.

Depuis le 1er janvier 2014, les matériaux à extraire d'un gisement de carrières qui seront utilisables après le processus d'exraction sont enregistrés en stock de matières premières.

Créances clients et autres créances

Les créances clients, dont les échéances sont généralement comprises entre 30 et 60 jours, sont comptabilisées pour leur montant initial sous déduction des dépréciations estimées nécessaires en cas de risque de non recouvrement.

Comptes de régularisation actif

Ils incluent notamment les charges payées d'avance et les actifs d'impôt différés récupérables sur les exercices futurs.

Placements et disponibilités

La trésorerie comprend la trésorerie en banque, en caisse, ainsi que les dépôts et valeurs mobilières de placement ayant une échéance initiale de moins de 3 mois.

La société a signé une convention de trésorerie avec sa société mère COLAS SUD OUEST

Au titre de cette convention, les disponibilités de la société sont placées chez cette dernière, ou, en cas de besoin, les concours courants de trésorerie sont assurés par cette dernière, qui joue ainsi le rôle de relais financier du Groupe.

Pour une meilleure information sur la structure financière de la société, les montants placés ou empruntés au titre de cette convention de trésorerie sont présentés dans le poste disponibilités, ou dans le poste concours bancaires courants.

Les effets remis à l'encaissement figurent dans les comptes de disponibilités. Il s'agit d'effets à échéance entre le 1er janvier et le 10 janvier de l'année suivante.

Provisions réglementées

La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits exceptionnels.

Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque la société a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un évènement passé ou en cours et qu'il est probable qu'une sortie de trésorerie sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Elles comprennent :

Les provisions pour litiges et contentieux :

Il s'agit principalement de litiges et contentieux travaux. Le montant du risque provisionné est évalué en fonction de la demande de la partie adverse ou de l'évaluation des travaux de réfection par les experts désignés par les tribunaux ;

Les provisions pour garanties données aux clients :
Les provisions pour finitions constituées dans le cadre des garanties contractuelles font l'objet d'une appréciation individuelle chantier par chantier ;

Les provisions pour litiges avec l'administration fiscale et les autres organismes:
Les redressements sont pris en charge dans l'exercice lorsqu'ils sont acceptés ou font l'objet d'une provision pour risques lorsqu'ils sont contestés ;

Les provisions pour remise en état des sites :
Le coût de remise en état, après exploitation, de la carrière fait l'objet d'une évaluation détaillée (coût de la main-d'œuvre, du matériel utilisé, des matériaux à mettre en œuvre, quote-part de frais généraux, ...) ;

Les provisions pour frais de fin de chantier :
Il s'agit des frais de repli de chantier (nettoyage du chantier, repli du matériel). Ces frais font l'objet d'une appréciation individuelle qui est fonction de l'importance du chantier et de son éloignement par rapport à nos bases.

Les provisions pour engagements sociaux :

Régimes à cotisations définies.
Les engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ en retraite font l'objet de versements réguliers auprès de caisses indépendantes de la société.

Régimes à prestations définies : indemnités de fin de carrière
Le coût de cet avantage est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.
Les gains ou pertes actuariels ne sont comptabilisés, en produits ou en charges, que lorsque leur cumul excède 10% du montant de l'obligation (méthode dite du "corridor").
Ces gains ou pertes actuariels sont alors répartis sur la durée moyenne résiduelle d'activité des salariés.

La Convention Collective des Travaux Publics a modifié, au 1er janvier 2005, les règles de calcul des indemnités de départ en retraite des cadres.
Le nouveau barème a augmenté les droits que les salariés auront acquis lors de leur départ en retraite.
L'incidence de ce changement constitue le coût des services passés, qui est étalé sur la durée moyenne résiduelle d'activité.

Primes attribuées à l'occasion de la remise des médailles d'ancienneté
Ces primes, dont la pratique dans la société est permanente et systématique, font l'objet d'une provision.
La méthode de calcul utilisée est une projection individuelle tenant compte de la rotation du personnel et de l'espérance de vie par rapport aux tables de survie.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des engagements sociaux sont les suivantes :
- Taux d'actualisation : 1.71% (Iboxx€ corporate A10 au 30 Novembre 2016)
- Table de mortalité INSEE 2006-2008
- Taux moyen de rotation du personnel : selon les tables d'expérience
- Age de départ en retraite des cadres : 65 ans
- Age de départ en retraite des Etam et ouvriers : 63 ans

Transferts de charges
Les transferts de charges portent principalement sur des refacturations de bitumes, de mise à disposition de personnel, de frais de gestion et de frais divers aux filiales du Groupe.

Plus ou moins-values sur cessions d'actif
Conformément aux recommandations du plan comptable professionnel des Entreprises du Bâtiment et des Travaux Publics, les plus-values sur cessions courantes de matériels et d'installations ont été classées dans le résultat d'exploitation.

Les plus ou moins values sur cessions d'immobilisations non courantes (immobilier, titres) sont classées en résultat exceptionnel.

Impôts

Les impositions différées sont déterminées selon la méthode bilancielle du report variable, pour toutes les différences temporelles imposables ou déductibles existant à la date de clôture.

Les différences temporelles imposables ou déductibles incluent :

- toutes les différences entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan, à l'exception des éléments incorporels non cessibles distinctement de l'entreprise,
- les reports en avant de pertes fiscales et les crédits d'impôts non encore utilisés.

Lorsque le montant net de l'imposition différée fait apparaître un actif d'impôt, celui-ci n'est inscrit à l'actif du bilan que s'il existe une forte probabilité de récupération sur les exercices ultérieurs.
Les actifs et passifs d'impôt sont évalués avec les taux d'imposition dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Autres informations

Notre société entre dans le périmètre de la Société Colas SA pour la présentation des comptes consolidés de cette dernière.

La société SECAM est détenue à 50% par la société BGO et 50% par VERMEULEN/CARRIFIN.

NOTES SUR LE BILAN

NOTE 3 ACTIF IMMOBILISE

3.1 - Immobilisations incorporelles	31 décembre 2015	Fusion et APA	Acquisitions	Cessions et réductions	Dotations et reprises	Virements et divers	31 décembre 2016
Concessions, brevets, droits similaires							
Fonds commercial	4 268						4 268
Autres (1)							
Valeur brute	4 268						4 268
Concessions, brevets, droits similaires							
Fonds commercial (1)							
Autres							
Amortissements et provisions							
Valeur nette	**4 268**						**4 268**

(1) & (2) dont malis techniques issus de fusions, inscrits dans le poste "Autres" et "Autres immobilisations corporelles", et affectés aux éléments suivants :

	Montants	Modalités de dépréciation et d'amortissement
Immobilisations incorporelles (1)		Test de valeur
Immobilisations corporelles (2)		Valeur vénale des biens
Immobilisations financières		
Passifs		
Total du mali technique		

3.2 - Immobilisations corporelles	31 décembre 2015	Fusion et APA	Acquisitions	Cessions et réductions	Dotations et reprises	Virements et divers	31 décembre 2016
Terrains (a)	328 459		5 423				333 882
Constructions	338 792		1 687 500				2 026 292
Installations techniques, matériel, outillage	3 314 191		72 001				3 386 192
Autres immobilisations corporelles (2)	131 482		18 474				149 956
Immobilisations en cours et avances	708 656					(660 656)	48 000
Valeur brute	4 821 580		1 783 398			(660 656)	5 944 322
Terrains (a)	(197 235)				(30 589)		(227 824)
Constructions	(338 514)				(14 341)		(352 855)
Installations techniques, matériel, outillage	(2 844 482)				(181 098)		(3 025 581)
Autres immobilisations corporelles (2)	(131 481)				(308)		(131 789)
Immobilisations en cours et avances							
Amortissements et provisions	(3 511 713)				(226 336)		(3 738 049)
Valeur nette	**1 309 867**		**1 783 398**		**(226 336)**	**(660 656)**	**2 206 273**

(a) En application du règlement ANC 2014.05, la valeur du gisement des carrières au 31/12/2016, a été affecté en stocks pour un montant de 97 K€

3.3 - Immobilisations financières	31 décembre 2015	Fusion et APA	Acquisitions	Cessions et réductions	Dotations et reprises	Virements et divers	31 décembre 2016
Titres de participation							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts	4 487						4 487
Autres immobilisations financières	6 000			(6 000)			
Valeur brute	10 487			(6 000)			4 487
Titres de participation							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Amortissements et provisions							
Valeur nette	**10 487**			**(6 000)**			**4 487**

NOTE 4 ACTIF CIRCULANT

4.1 - Stocks	Brut	Dépréciation	2016 net	2015 net
Matières premières, produits finis, marchandises (a)	293 367		293 367	459 414
En-cours de production				
Total	**293 367**		**293 367**	**459 414**

(a) en application du règlement ANC 2014.05, la valeur du gisement des carrières au 31-12-2016, a été affectée en stock pour un montant de 97 K€.

4.2 - Créances clients et comptes rattachés	Brut	Dépréciation	2016 net	2015 net
Créances clients et comptes rattachés	939 746	(368 533)	571 213	827 950
Total	**939 746**	**(368 533)**	**571 213**	**827 950**

4.3 - Autres créances	Brut	Dépréciation	2016 net	2015 net
Avances et acomptes				
Groupe et associés				
Autres créances	87 358		87 358	136 486
Total	**87 358**		**87 358**	**136 486**

4.4 - Comptes de régularisation	2016	2015
Charges constatées d'avance		
Ecarts de conversion actif		
Impôts différés actif	11 851	19 643
Total	**11 851**	**19 643**

4.5 - Placements et disponibilités	2016	2015
Valeurs mobilières de placement		
Placements Colas S.O		219
Total des placements		219
Comptes débiteurs en banque	3 324	25 021
Caisse		
Effets remis à l'encaissement	32 191	7 479
Total des disponibilités	35 516	32 500
Total	**35 516**	**32 719**

NOTE 5 CAPITAUX PROPRES

5.1 - Composition du capital social	31 décembre 2015	Création d'actions	Rembourse-ment d'actions	31 décembre 2016
Nombres de titres	37 500			37 500
Montant nominal (en euros)	1			1
Montant du capital social en euros	**37 500**			**37 500**

5.2 - Principaux actionnaires	Nombre d'actions	% détenu
Société BGO	19 122	50,0%
VERMEULEN/CARRIFIN	18 373	50,0%

5.3 - Variation des capitaux propres	31 décembre 2015	Affectation par l'AGO	Augmentation de capital	Autres variations	31 décembre 2016
Capital social	37 500				37 500
Primes					
Réserve de réévaluation					
Réserve légale	3 750				3 750
Réserves indisponibles					
Autres réserves	612				612
Report à nouveau	94 323	(8 920)		()	85 403
Résultat de l'exercice	**328 580**	**(328 580)**		**398 538**	**398 538**
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées	129 186			(49 520)	79 666
Total capitaux propres	**593 951**	**-337 500**	**0**	**349 019**	**605 470**

NOTE 6 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

6.1- Provisions pour risques	31 décembre 2015	APA	Augmen-tations	Provisions utilisées	Provisions annulées	31 décembre 2016
Litiges et contentieux	25 493		194 706	(8 000)	(17 493)	194 706
Garanties données aux clients						
Contrôles fiscaux						
Autres litiges avec l'administration	10 736		909		(5 346)	6 299
Autres provisions pour risques						
Total des provisions pour risques	**36 229**	**0**	**195 614**	**-8 000**	**-22 839**	**201 005**

6.2- Provisions pour charges	31 décembre 2015	APA	Augmen-tations	Provisions utilisées	Provisions annulées	31 décembre 2016
Impôts différés						
Remise en état des sites	559 710		89 299			649 010
Frais de fin de chantier						
Indemnités de fin de carrière	58 937		2 472	(25 849)		35 560
Médailles du travail	29 863			(8 027)		21 836
Autres engagements et avantages similaires						
Autres provisions pour charges	342 530				(342 530)	
Total des provisions pour charges	**991 040**	**0**	**91 771**	**-33 876**	**-342 530**	**706 406**

NOTE 7 DETTES

7.1- Dettes financières	2016	2015
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	951 332	403 738
Total dettes financières	**951 332**	**403 738**

7.2- Dettes non financières	2016	2015
Avances et acomptes reçus sur commandes	2 348	6 387
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	524 540	513 611
Dettes fiscales et sociales	138 135	163 440
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		20 520
Autres dettes non financières et comptes de régularisation	85 098	71 918
Total dettes non financières	**750 121**	**775 876**

NOTE 8 DETAIL DES COMPTES CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

	Actif Net	Passif	Compte de résultat
Immobilisations financières			
Créances	37 129		
Placements et disponibilités			
Dettes financières		951 134	
Dettes non financières		65 526	
Produits financiers			
Charges financières			
Total	**37 129**	**1 016 660**	**0**

NOTE 9 ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

	Montant net 2016	Moins d' 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Montant net 2015
Créances de l'actif immobilisé	4 487		459	4 028	10 487
Créances de l'actif circulant	670 422	658 571		11 851	984 079
Placements et disponibilités	35 516	35 516			32 718
Créances	**710 425**	**694 087**	**459**	**15 879**	**1 027 284**
Dettes financières	951 332	951 332			403 738
Dettes non financières	750 121	750 121			775 876
Concours bancaires courants et solde créditeurs de banque					
Dettes	**1 701 453**	**1 701 453**	**0**	**0**	**1 179 614**

NOTE 10 VENTILATION DU CHIFFRES D'AFFAIRES

	France	International	2016	2015
Travaux routes				
Travaux bâtiment				
Travaux génie civil				
Ventes de produits	2 854 257		2 854 257	2 794 909
Prestations de services	1 154 815		1 154 815	999 030
Chiffre d'affaires	**4 009 072**	**0**	**4 009 072**	**3 793 939**

NOTE 11 RESULTAT FINANCIER

	2016	2015
Revenus des titres de participations		
Produits et charges d'intérêts (nets)		
Autres dotations et reprises sur provisions financières		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Différences nettes de change		
Pertes ou gains sur créances rattachées à des participations		
Résultat financier	**0**	**0**

NOTE 12 RESULTAT EXCEPTIONNEL

	2016	2015
Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations		
Autres produits et charges sur opérations de gestion (nets)	(61)	
Dotations et reprises sur provisions réglementées	49 520	31 977
Dotations et reprises sur provisions exceptionnelles		
Autres produits et charges sur opérations en capital		
Résultat exceptionnel	**49 459**	**31 977**

NOTE 13 INCIDENCES DES DISPOSITIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LE RESULTAT

	2016	2015
Résultat net de l'exercice	398 538	328 579
Dotations de l'exercice aux provisions réglementées	10 720	14 266
Reprises de l'exercice de provisions réglementées	(60 239)	(46 243)
Reprises de l'exercice de provisions pour investissement		
Incidence sur l'impôt	16 507	10 659
Résultat hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires	**365 525**	**307 261**

NOTE 14 CHARGE D'IMPOT SUR LE RESULTAT

14.1 - Détail de la charge d'impôt	2016	2015
Impôts exigible au titre de l'exercice	(187 774)	(161 423)
Rappel ou dégrèvements d'impôts au titre des exercices antérieurs	(10 125)	(11 250)
Provision IS		
Impôt différé	(7 792)	809
Charge d'impôt	**-205 691**	**-171 864**

14.2 - Ventilation de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant (après participation)	554 771	(189 205)	365 566
Résultat exceptionnel	49 459	(16 486)	32 972
Total	**604 229**	**-205 691**	**398 538**

14.3 - Détail de l'imposition différée	Différences temporaires 28%	Différences temporaires 33,33%
Actif immobilisé		
Actif circulant		
Provisions pour risques et charges non déductibles temporairement		35 560
Dettes		
Déficits fiscaux		
Total des bases d'impôts différés	*0*	*35 560*
Taux d'impôt	28,00%	33,33%
Impôt différé à la clôture de l'exercice		**11 852**
Impôt différé au début de l'exercice		19 643
Charge (-) ou produit (+) d'impôt différé		(7 791)

14.4 - Rapprochement entre l'impôt théorique et la charge réelle d'impôt	2016
Résultat net	398 538
Charges d'impôt comptabilisée	(205 691)
Résultat avant impôt (a)	604 229
Taux d'impôt normal (b)	33,33%
Charge d'impôt théorique [(a) x (b)]	**-201 390**
Incidence des taux d'impôts réduits ou majorés	
Activation d'impôts différés antérieurement non comptabilisés	
Actifs d'impôts différés non comptabilisés (récupération incertaine)	
Impôts non liés au résultat	(10 125)
Effet des différences permanentes	5 824
Charge d'impôt comptabilisée	**-205 691**

NOTE 15 ENGAGEMENTS HORS BILAN

15.1 - Engagements pris en matière de crédit-bail	2016	2015
Valeur brute		
Cumuls des amortissements à l'ouverture		
Amortissements exercice en cours		
Total des amortissements		
Valeur nette		
Redevances payées		
Cumuls exercices antérieurs		
Exercice en cours		
Total des redevances payées		
Redevances à payer		
A 1 an au plus		
A plus d'un an et moins de 5 ans		
A plus de 5 ans		
Total des redevances à payer		

15.2 - Autres engagements	Cautions	Lettres d'intention	Autres engagements	Total
Filiales et participations				
Autres entreprises liées				
Tiers :				
effets escomptés non échus				
contrats de location simple				
contrats de location financement				
autres engagements commerciaux				
autres engagements donnés				
Total des engagements donnés	**0**	**0**	**0**	**0**
Total des engagements reçus				

15.3 - Sûretés réelles accordées en garantie des dettes	2016	2015
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes sur établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Total		

NOTE 16 EFFECTIFS, ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL ET REMUNERATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1 - Effectif moyen	2016	2015
Cadres	2	2
Employés, techniciens, agents de maitrise	3	3
Compagnons	6	7
Total	**11**	**12**

16.2 - Régimes à cotisations définies	2016	2015
Montant comptabilisés en charges	35 850	40 211
Total	**35 850**	**40 211**

16.3 - Régimes à prestations définies : indemnités de fin de carrière	2016	2015
Montants comptabilisés en charges		
Coûts des services rendus	(24 592)	6 914
Charges d'intérêt sur l'obligation	1 215	1 024
Ecarts actuariels nets comptabilisés		
Coûts des services passés		
Charges nettes comptabilisées	**(23 377)**	**7 938**
Montants comptabilisés au bilan		
Valeur actualisée des obligations	37 339	58 140
Juste valeur des actifs du régime		
Ecarts actuariels nets comptabilisés	(1 779)	797
Coûts des services passés non comptabilisés		
Passifs nets comptabilisés	**35 560**	**58 937**

16.4 - Rémunération alloués aux membres des organes d'administration et de direction

Cette information n'est pas fournie, car cela conduirait à communiquer une information individuelle.

NOTE 17 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	2016	2015
Nom (réseau, cabinet)	KPMG	CFCA
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels	4 800	3 996
Autres missions		
Total	**4 800**	**3 996**

SECAM
Société Anonyme au capital de 37.500 euros
Siège social : Saint Amancet – 81110 DOURGNE
SIREN 328 064 381 R.C.S. CASTRES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

DU 29 MAI 2017

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration décide d'affecter le bénéfice :

qui s'élève à	398.538,38 €
augmenté du report à nouveau antérieur de	85.402,66 €
soit un montant disponible de	483.941,04 €
à la distribution d'un dividende de	375.000,00 €
et le solde au report à nouveau, soit	108.941,04 €

L'Assemblée Générale fixe en conséquence le dividende de l'exercice à 10,00 € par action de 1 €. Eligible, pour les personnes soumises à impôt sur le revenu, à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts, ce dividende sera mis en paiement à compter du lendemain de la présente Assemblée.

Il est rappelé que les dividendes par action distribués lors des exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDE NET
2013	14,00
2014	10,00
2015	9,00

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME